



Etablissement
Public Territorial

**Séance ordinaire du Bureau territorial du 11 mai 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-05-11_2337
Avenant à la convention de partenariat 2020
avec Pro Emploi sur le projet
"Découverte et accès aux métiers des travaux
publics et du bâtiment"**

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai à 13h15 les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présente/visioconférence en application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 prorogé par la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La séance étant ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 5 mai 2021 et le quorum étant réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté par
LEPRÊTRE	Michel	Président	X	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	X	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	V	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	-	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	X	
BENSARSE REDA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	X	
BENCHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	V	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	V	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	V	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	V	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	V	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	V	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	V	
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	-	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	V	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	X	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	V	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	X	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	V	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	X	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	V	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller délégué	X	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller délégué	V	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller délégué	V	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2328 - 2339	22		22

Exposé des motifs

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre connaît une importante transformation urbaine, que ce soit avec les futurs projets de transport liés au Grand Paris Express ou avec les nombreuses opérations d'aménagement en cours ou en projet. Le Grand-Orly Seine Bièvre met en œuvre, dans le cadre de conventions avec la Société du Grand Paris et la RATP, les clauses relatives aux lignes 14 et 15 du Grand Paris Express. Or, que ce soit pour les clauses d'insertion ou en termes d'emploi classique, le secteur du BTP est en tension, le repérage du public est de plus en plus compliqué et les recrutements difficiles.

Le projet de "Découverte et accès aux métiers des travaux publics et du bâtiment" est une action portée par l'intérim d'insertion Pro Emploi. Il a pour objectif de découvrir et de conforter un projet professionnel dans le secteur des travaux publics et/ou du bâtiment. Il s'adresse à des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. Deux sessions de 11 personnes sont mises en place.

Contenu du parcours

Ces sessions seront précédées d'un parcours FLE (français langue étrangère) permettant d'intégrer au dispositif des personnes éprouvant des difficultés linguistiques.

Il s'agit d'un parcours d'une durée de 245 heures, soit 35 jours soit 7 semaines, qui intègre différents modules ainsi que 105 heures d'immersion en entreprises :

- Découverte des métiers des BTP et de la vie de chantier ;
- Acquisition des premiers gestes professionnels, de la lecture de plans, du vocabulaire technique ;
- Formation hygiène et sécurité sur les chantiers ;
- Modules Communication et Estime de soi : cohésion de groupe, vivre ensemble et lien social, valeurs de la République. Modules mis en place en mobilisant des techniques comme le théâtre, le photo-langage...

Le coût total du projet, hors rémunérations des stagiaires, s'élève à 210 412 €.

92,5% du projet a été financé en 2020, à hauteur de 15 790 € sur le budget propre de l'EPT, en mobilisant les fonds du PRIC inscrits au BP 2021 de l'EPT à hauteur de 43 816 € et en mobilisant les fonds de l'OPCO Akto à hauteur de 135 006 €.

Le présent avenant a vocation à finaliser le bouclage financier du projet en mobilisant des financements EPT en 2021, comme prévu lors du montage du projet.

Il est ainsi proposé de financer le solde du budget de l'action pour un montant de 15 790 € inscrit au budget primitif 2021 de l'EPT.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1867 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la délibération n°2018-02-13_914 du 13 février 2018 relative à la définition de la compétence développement économique ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Vu la délibération n°2021-04-13_2310 du 13 avril 2021 du Conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre approuvant l'attribution des subventions aux associations et établissements publics administratifs pour l'année 2021 ;

Vu la demande de subvention présentée par Pro Emploi ;

Considérant l'intérêt de la démarche de "Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – territoriale" portée par l'EPT et la nécessité de connaître et d'accompagner le développement des futurs métiers du territoire et les opportunités de formation et d'emploi pour les habitants ;

Entendu le rapport de Mme Imène Ben Cheikh ;

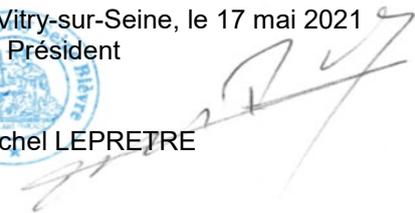
Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet d'avenant à la convention de partenariat avec Pro Emploi, relatif au projet "Découverte et accès aux métiers des travaux publics et du bâtiment", annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Décide de l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 790 € pour l'année 2021.
4. Précise que les dépenses relatives à cette action sont inscrites au budget primitif 2021.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 22

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 17 mai 2021
ayant été publiée le 17 mai 2021

A Vitry-sur-Seine, le 17 mai 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

**AVENANT à la CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020
entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et
l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion PRO EMPLOI pour le
projet « Découverte et accès aux métiers du BTP »**

ENTRE

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, dont le siège est situé au 2 avenue Youri-Gagarine à Vitry-sur-Seine représenté par Monsieur Michel LEPRETRE en qualité de Président en exercice et dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil territorial en date du 28 juin 2017, d'une part,
Ici dénommé « l'EPT »

ET

l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion PRO EMPLOI dont le siège social est situé 56 rue Eugène Delaroue – 77190 DAMMARIE-LES-LYS et représentée par DESTREGARD Christophe, en qualité de DIRECTEUR GROUPE d'autre part,
Ici dénommée « l'ETTI »

Objet de l'avenant

Le présent avenant vient modifier l'article 3 « Le soutien de l'Etablissement Public Territorial » du titre 1 « Le cadre du partenariat » de la convention d'objectifs et de moyen entre l'EPT et l'ETTI.

Il a vocation à finaliser le bouclage financier du projet en mobilisant des financements EPT en 2021, comme prévu lors du montage de l'action. Il permet donc le financement du solde du budget de l'action par la mobilisation d'un montant de 15 790 € inscrit au budget primitif 2021 de l'EPT.

L'article 3 de la convention est donc modifié comme suit :

Article 3 – Les engagements de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Par la présente convention, l'EPT s'engage à contribuer financièrement à la mise en œuvre de ce projet, présenté dans la note délibératoire du Conseil territorial du 15 décembre 2020 et dans la note délibératoire relative à l'avenant de la convention passée en Bureau territorial le 11 mai 2021.

L'EPT s'engage à soutenir financièrement l'ETTI pour le projet « Découverte et accès aux métiers du BTP », en mobilisant son budget propre 2020 à hauteur de **15 790 €** et son budget propre 2021 à hauteur de **15 790 €** ainsi que les fonds issus du PRIC inscrits au BP 2021 à hauteur de **43 816 €**.

L'EPT s'engage également, par le biais de l'unité « insertion », à contribuer à la mise en œuvre concrète du projet, et notamment dans les étapes de repérage, de recrutement et de mise en emploi des publics.

L'EPT n'attend aucune contrepartie directe de l'ETTI.

Vitry-sur-Seine, le ,

**POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**

POUR L'ETTI PROEMPLOI

**Le Président, Michel LEPRETRE
Ou, par délégation, la vice-présidente Emploi-
Insertion-Formation, Imène BEN CHEIKH**

**Le Directeur Groupe, Christophe
DESTREGARD**